

## PERMANENCES DU RELAIS ALIMENTAIRE JANVIER A JUILLET 2023

Les jours de permanence pour la délivrance des colis sont les suivants : (Sous réserve d'éventuelles modifications au cours de <u>l'année</u>)

JANVIER: Jeudi 05

14 H – 16 H Jeudi 19

<u>FÉVRIER</u>: Jeudi 02 14 H – 16 H Jeudi 16

MARS: Jeudi 02

14 H – 16 H Jeudi 16

Jeudi 30

AVRIL: Jeudi 13

14 H – 16 H Jeudi 27

MAI: Jeudi 11

14 H – 16 H Jeudi 25

JUIN: Jeudi 08

14 H – 16 H Jeudi 22

JUILLET: Jeudi 06

14 H – 16 H Jeudi 27

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'une des distributions, veuillez contacter le CCAS par téléphone au 04 73 16 30 27 ou par courriel : <a href="mailto:ccas@cebazat.fr">ccas@cebazat.fr</a> (prévenir la veille de la distribution dernier délai).

<u>2 absences non justifiées entraînent l'exclusion du dispositif</u> <u>d'aide.</u>